

LES ENJEUX, LE DEROULEMENT DE LA FORMATION ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES

1. LES ENJEUX DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

2. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du Code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

LA FORMATION THÉORIQUE

Elle porte sur la connaissance des règles concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés en agence par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au Code peut se faire soit en agence, soit en ligne.

Une fois le niveau requis atteint, nous choisirons en concertation une date d'examen.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les sous-compétences qui y sont associées doivent être acquises en fin de formation.

La durée d'une leçon de conduite au volant ne peut excéder deux heures consécutives et l'interruption entre deux leçons de conduite doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroulera, autant que faire se peut, sous le format de l'alternance.

Vous serez amené à circuler en ville, en rase campagne, sur autoroute, de nuit (en hiver notamment), dans différentes conditions de circulation (trafic faible ou nul, conditions normales et difficiles de circulation), vous apprendrez également à partager la route avec les autres usagers et à comprendre et pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Une fois le niveau requis atteint, nous vous proposerons une date d'examen pratique.

3. LES EXAMENS DU PERMIS B

L'EXAMEN THEORIQUE (ETG OU ÉPREUVE DU CODE) :

Vous êtes concerné :

- **Si vous passez le Code pour la première fois (cas d'un premier permis) ;**
- **Si votre Code n'est plus valable, c'est-à-dire si vous avez passé l'épreuve depuis plus de 5 ans.**

ACCUEIL LORS DE L'EXAMEN

Vous serez accueilli dans le centre d'examen que vous aurez choisi ou que l'auto-école vous aura conseillé. Il vous sera demandé d'arriver 15 minutes avant le début de la session d'examen. L'examen se passera dans une salle d'environ 15 personnes ; il durera environ 30 minutes. Le jour de l'épreuve, nous vous conseillons de vérifier l'adresse du centre et de partir tôt de manière à ne pas vous rajouter un stress supplémentaire en cas d'imprévu.

Avant de rentrer dans la salle d'examen, vous devrez présenter une pièce d'identité ainsi que votre convocation. Vous serez invité à laisser vos effets personnels dans un casier afin de ne pas les avoir avec vous pendant l'examen. Une tablette vous sera remise, ainsi que des écouteurs. Vous ne pourrez pas utiliser vos propres écouteurs sauf si vous êtes porteurs d'un dispositif médical réservé aux malentendants.

CONSIGNES ET DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Une fois la tablette mise à votre disposition, vous devrez suivre les consignes.

Pour réussir l'épreuve du Code de la route :

- **Vous devrez obtenir une note égale ou supérieure à 35 sur 40 pour réussir l'examen (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste lorsque toutes les propositions exactes ont été validées. Il y a toujours au minimum une proposition juste et une proposition fausse.**
- **Pour une question, il peut y avoir 2, 3 ou 4 propositions.**
- **Vous avez 20 secondes pour répondre à chaque question**
- **Parmi les 40 questions, certaines sont en vidéo, elles ne sont visionnables qu'une seule**

fois. Vous ne pourrez pas vous faire aider pendant l'examen, il est inutile de regarder sur le voisin puisqu'il n'aura pas les mêmes questions que vous.

Vous pourrez connaître le résultat de l'épreuve théorique le jour même selon l'heure de passage du test par le biais de l'auto-école. L'examen du code est valable 5 ans.

L'ÉPREUVE PRATIQUE :

Pour vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, il vous faut avoir réussi l'épreuve du Code et avoir 18 ans si vous avez choisi la filière traditionnelle. Si vous avez choisi la conduite accompagnée, il faut être âgé d'au moins 17 ans et avoir effectué au moins un an de conduite accompagnée.

ACCUEIL LORS DE L'EXAMEN

L'épreuve pratique du permis de conduire se déroule au centre d'examen dont vous dépendez. Le jour de l'épreuve, nous vous conseillons de vérifier l'adresse du centre et de partir tôt de manière à ne pas vous rajouter un stress supplémentaire en cas d'imprévu.

Vos documents d'examen sont vérifiés. N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité le jour de l'examen. Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

CONSIGNES ET DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

D'une durée de 32 minutes, l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- **Respect des dispositions du Code de la route**
- **Connaissance du véhicule et capacité à déceler les défauts techniques les plus importants**
- **Maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule**
- **Capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et anticiper les dangers**
- **Connaissance des notions élémentaires de premiers secours**
- **Degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet**
- **Capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers**

Un test de vue peut être réalisé. En cas de test non concluant, l'examineur le signale au service chargé localement des examens du permis de conduire : DDT, DDTM (bureau de l'éducation routière) ou préfecture. Vous devez alors prendre rendez-vous pour passer un contrôle médical auprès d'un médecin agréé.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- **la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,**
- **la question sur les notions de premiers secours**
- **la réalisation de deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...).**
- **une phase de conduite autonome**

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemple : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

RESULTAT DE L'EXAMEN

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat.

Le candidat peut connaître le résultat l'épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en se connectant à son espace Rendez-vous Permis ou par le biais de l'auto-école.

Si vous réussissez l'examen du permis, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis (dans le cas d'un passage d'un premier permis de conduire) et le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre titre de permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum